

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**G3ict publie la deuxième édition de l'indice DARE : Chiffres-clés pour les responsables de la mise en œuvre des politiques d’accessibilité numérique**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## L'Indice DARE 2020 comprend une collecte de données améliorée, la publication des résultats détaillés des performances de 137 pays, une méthodologie étendue avec de nouvelles analyses, et deux rapports couvrant les résultats les plus importants en quatre langues.

**ATLANTA (8 octobre 2020) --** G3ict – Global Initiative for Inclusive Information and Communication Technologies annonce la publication de la deuxième édition de l'indice d'évaluation des droits à l’accessibilité numérique (DARE) - 2020 DARE Index - un outil d'analyse comparative développé pour les défenseurs des droits des personnes vivant en situation de handicap, les gouvernements, la société civile, les organisations internationales et les décideurs politiques afin de leur permettre de suivre et de comparer les progrès des pays dans la mise en œuvre des disposition relatives à l’accessibilité numérique, conformément à l'article 9 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH).

La collecte de données pour l’indice DARE 2020 a été réalisée en coopération avec Disabled People’s International (DPI) et ses assemblées nationales, avec également le soutien d’autres organisations de personnes handicapées et d’experts dans les pays du monde où les correspondants de DPI n’étaient pas disponibles.

Couvrant 90% de la population mondiale, la deuxième édition de l'Index DARE documente de manière exhaustive les progrès réalisés par 137 pays, parmi les 182 États parties à la CRDPH, dans huit régions : Afrique, Asie centrale, Asie de l'Est et Pacifique, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Amérique du Nord et Asie du Sud.

À l'occasion du lancement de l'indice DARE, Axel Leblois, Président de G3ict, a déclaré : « Les résultats de l'indice DARE 2020 démontrent les progrès significatifs accomplis en matière de promotion de l’accessibilité numérique, notant qu’une majorité de pays mettent aujourd’hui en œuvre des politiques et des programmes en application de l'article 9 de la CRDPH. L'indice DARE 2020 souligne également les lacunes de cette mise en œuvre et les solutions efficaces pour les surmonter. Nos sincères remerciements vont aux plus de 160 défenseurs des droits des personnes vivant en situation de handicap et experts participant au panel de recherche de l'indice DARE, pour leur partage détaillé d'informations, une ressource unique pour les gouvernements, les défenseurs des droits des personnes handicapées et la société civile. »

Mme Henrietta Davis-Wray (Présidente mondiale de DPI) a commenté : « Sur la base des résultats présentés dans l'indice DARE 2020, Disabled People's International (DPI) souhaite exprimer son appréciation aux gouvernements à travers le monde pour leurs engagements accrus dans le déploiement de lois, politiques et réglementations visant à garantir le droit des personnes vivant en situation de handicap à l'accessibilité numérique et aux TIC inclusives. DPI note toutefois l’écart persistant concernant les niveaux de capacité de mise en œuvre et de résultats réels pour les personnes vivant en situation de handicap dans les dix domaines des TIC étudiés cette année par l’Indice DARE.

Nous regardons cette réalité avec une motivation et un engagement accrus pour la poursuite de nos efforts de plaidoyer et de mobilisation en partenariat avec G3ict pour appeler toutes les parties prenantes à investir davantage dans des collaborations mondiales et multilatérales qui garantissent le droit des personnes handicapées à l'accessibilité numérique et aux TIC inclusives - conformément à la CRDPH et d'autres traités relatifs aux droits de l'homme et plateformes d'objectifs de développement durable. Nous tenons à féliciter G3ict à l’occasion de cette publication de l'indice DARE 2020, et tenons à exprimer notre gratitude et appréciation pour ce partenariat qui permet de poursuivre nos efforts conjoints de promotion du droit des personnes handicapées à l'accessibilité numérique et TIC inclusives.»

L'édition 2020 de l'indice DARE repose sur une collecte de données améliorée, avec 26 nouveaux pays par rapport à l'édition 2018, et sur une méthodologie élargie comportant trois nouvelles variables et intégrant une recherche qualitative portant sur les 15 pays les plus performants, afin de documenter leurs lois, réglementations et politiques. Il propose également une analyse avancée telle que la relation entre la date de ratification et les progrès des pays, et une analyse comparative distincte pour les 105 pays qui ont participé aux deux éditions 2018 et 2020 de l'indice DARE. En outre, afin d'atteindre un public plus large et de mieux soutenir la mission de plaidoyer de G3ict, l'Indice DARE 2020 est accompagné par la publication de deux rapport couvrant les résultats ses plus importants en quatre langues (Arabe, Anglais, Français, et Espagnol).

L’indice DARE est un programme de recherche indépendant géré par la [Division des relations institutionnelles de G3ict](https://g3ict.org/what-we-do/institutional-advocacy). Les activités de G3ict sont financées par des contributions d'entreprises et de fondations telles qu'Adobe, AT&T, IBM, Microsoft, Waymap et BarrierBreak. « Nous sommes reconnaissants à nos partenaires entreprises et institutionnels pour leur soutien continu et leur enthousiasme pour l’indice DARE et pour avoir rendu ce travail possible », a souligné Francesca Cesa Bianchi, vice-présidente des relations institutionnelles de G3ict.

## RÉSULTATS CLÉS DE L'INDICE 2020 DARE

Dans l'ensemble, l'indice DARE 2020 montre des efforts et des améliorations constants réalisés par les pays en termes de progrès et de conformité aux lois, réglementations et politiques nationales. La ratification de la CRDPH a clairement été un succès parmi les pays étudiés dans l'indice DARE 2020 :

93% des pays l'ont ratifiée. Et 88% ont une législation générale protégeant les droits des personnes handicapées, un progrès remarquable réalisé en 14 ans. De même, des définitions juridiques telles que l’« accommodement raisonnable » et une définition de l'accessibilité incluant les TICs, qui n'existait que dans la législation de quelques pays avant le lancement de la CRDPH, sont maintenant présentes dans 68% et 61% des pays étudiés respectivement pour l'indice DARE.

Le renforcement des capacités est un défi plus complexe en raison de la collaboration et de la coordination intersectorielles nécessaires par les secteurs public, universitaire et privé mais aussi du fait des limitations a l’accès aux informations techniques, par exemple :

* Le manque d'implication des organisations de personnes handicapées (OPH) est un phénomène mondial, avec seulement 26% des pays impliquant les OPH dans l'élaboration et le suivi de mise en œuvre des politiques d’accessibilité numérique
* L’absence de référence nationale aux normes internationales d'accessibilité des TIC, avec seulement 44% des pays étudiés déclarant faire référence aux normes d'accessibilité internationales ; et
* Un manque de disponibilité des cours d'accessibilité aux TIC offerts par les services d'enseignement professionnel dans les pays, avec seulement 38% des pays en disposant.

Les niveaux de résultats et de mise en œuvre réelle augmentent à l'échelle mondiale, 46% des pays mettant en œuvre des politiques à différents stades. Cependant, la grande majorité de ces pays sont encore soit à un niveau minimal de mise en œuvre, comme des projets pilotes (24%), soit à un niveau partiel de mise en œuvre seulement (19%), le programme de déploiement se poursuivant, mais avec un impact encore limité.

Martin Gould, directeur de la recherche à G3ict, souligne : « Les représentants des OPH du monde entier continuent de se tourner vers les dirigeants pour relever les défis de la réalisation d'un programme d'accessibilité numérique à la fois universel et adaptable aux conditions de chaque pays. Leurs voix soulignent les besoins de durabilité, de viabilité, de gouvernance plus efficace et d'institutions compétentes ; de partenariats nouveaux et innovants, d’entreprises et collectivités locales responsables, permettant la mise en place de stratégies d’accessibilité des TIC efficaces. L'Index DARE fournit une vue claire aux dirigeants et citoyens concernant la mise en place du droit à l’accessibilité numérique consacré par la Convention comme un fondamental droit de l’homme. »

Les 10 pays les plus performants avec la meilleure note globale en matière de promotion des droits d'accessibilité numérique pour les personnes handicapées sont le Qatar, l'Australie, Israël, l'Italie, l'Afrique du Sud, la France, l'Irlande, le Brésil, les États-Unis d'Amérique et Malte. Les [profils détaillés des pays affichés sur le site Web de G3ict](https://www.g3ict.org/country-profile) fournissent des informations, des scores et des classements sur les performances des pays en termes d’engagement, de capacité et de résultats.

Les principaux champions régionaux sont l'Afrique du Sud et le Kenya pour l’Afrique ; la Fédération de Russie et le Tadjikistan pour l'Asie centrale ; L'Australie et les Philippines pour l'Asie de l'Est et le Pacifique ; La France et l'Italie pour l’Europe ; Le Brésil et l'Uruguay pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Israël et le Qatar pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ; les États-Unis et le Canada pour l'Amérique du Nord ; et l'Inde et le Pakistan pour l'Asie du Sud.

Les résultats de l'Indice DARE sont présentés sous la forme de profils de pays individuels incluant un lien permettant aux personnes les consultant de communiquer des suggestions ou des informations complémentaires à l’équipe de recherche de G3ict. Leur format est facile d'accès pour les défenseurs des droits des personnes handicapées et les décideurs politiques qui peuvent analyser les différences entre leurs résultats nationaux et les moyennes mondiales ou moyennes de pays groupés selon leur niveau de revenu ou leur région, leur permettant d'identifier les domaines de progrès devant être considérés pour l'accessibilité numérique dans leurs pays.

Selon l'analyse de l'indice DARE 2020, la plupart des pays font des progrès considérables dans l'établissement des fondements juridiques et réglementaires de l'accessibilité des TIC et, dans une moindre mesure, des progrès en matière de capacité de mise en œuvre et de résultats et de mise en œuvre réelle. Néanmoins, les domaines d’écart critiques identifiés par les résultats de l’indice DARE présentent de multiples opportunités d’amélioration pour les pays. Pour progresser vers des sociétés plus inclusives, il est nécessaire de remédier à ces écarts en établissant, coordonnant et déployant pour le long terme des efforts conjoints entre le secteur public, l'industrie, les universités, le secteur à but non lucratif, les OPH et les ONG.

## NOTE SUR LA MÉTHODOLOGIE

La deuxième édition de l'Index DARE couvre 137 pays, dont 130 États parties ont ratifié la CRDPH. Le total des 137 pays étudiés a une population combinée d'environ 7 milliards d'habitants correspondant à 90% de la population mondiale. L'indice DARE est basé sur un ensemble de questionnaires remplis par plus de 160 correspondants locaux dans 137 pays au cours de la période de septembre 2019 et février 2020.

L'indice DARE évalue trois catégories de variables dans chaque pays : les engagements nationaux (juridiques, réglementaires, politiques et programmatiques), la capacité du pays à mettre en œuvre (organisation, processus, ressources) et les résultats réels de l'accessibilité numérique pour les personnes handicapées dans 10 domaines de technologies et applications numériques. Cette analyse en trois étapes (c'est-à-dire les engagements, la capacité de mise en œuvre et les résultats) est conforme aux principes de suivi des droits de l'homme et permet des analyses des écarts et des liens utiles entre les variables. Les variables de l’indice DARE sont tirées du rapport [*G3ict - UIT* *Modèle de politique sur l’accessibilité des TIC*](http://g3ict.org/publication/model-ict-accessibility-policy-report) et de l’[*Appel à l’action décennal pour l’accessibilité numérique*](http://g3ict.org/news-releases/g3ict-launches-decennial-call-for-action-on-digital-inclusion-2017-2027) publié aux Nations Unies le 3 décembre 2016 par l’Alliance internationale pour les personnes handicapées (IDA), Disabled People’s International et G3ict.

L'édition 2020 a amélioré et élargi sa méthodologie pour refléter les progrès réalisés dans le domaine des TIC dans le monde, y compris une nouvelle question sous chacune des trois catégories de variables: «La ratification / l'adhésion du Traité de Marrakech» sous les Engagements des pays; «Agence gouvernementale pour les TIC accessibles» sous la rubrique Capacité du pays à mettre en œuvre; et «Disponibilité et utilisation d'Internet par les personnes handicapées» sous Résultats pour les personnes handicapées dans 10 domaines de produits et services. G3ict fournit une analyse comparative entre les années 2018 (DARE Index 1ère édition) et 2020 (DARE Index 2e édition) en se concentrant sur les 105 pays qui ont participé aux deux années en utilisant le même ensemble de variables.

Pour les analyses de résultats en tableaux croisés, les analystes de G3ict utilisent les classifications par pays du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

**G3ict - Global Initiative for Inclusive Information and Communication Technologies** - est une initiative de plaidoyer pour la promotion des TICs accessibles lancée en décembre 2006, en coopération avec le Secrétariat de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) de l'ONU DESA. Sa mission est de faciliter et de soutenir la mise en œuvre des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) favorisant l'accessibilité numérique et les technologies d'assistance. G3ict bénéficie du statut consultatif auprès de l’ECOSOC (Conseil économique et social des Nations Unies) depuis 2017 et est une organisation accréditée par la société civile du COSP (Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées). G3ict est un membre actif du Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact) et de l’Union internationale des télécommunications (UIT-T, UIT-D et UIT-R). Pour plus d'informations, consulter le [site Web de G3ict](http://www.g3ict.org).

**DPI - Disabled People’s International**. Créée en 1981, Disabled Peoples 'International (DPI) est la première organisation de personnes handicapées (OPH) multi-handicaps au monde fondée sur les droits de l’homme. La fondation de DPI a coïncidé avec l’Année internationale des personnes handicapées des Nations Unies. DPI a donné au monde le célèbre slogan `` Rien pour nous sans nous '' et jusqu'à aujourd'hui, continue d'être la seule ODPH mondiale avec une portée inégalée de plus de 130 pays dans sept régions - Afrique, Asie-Pacifique, région arabe, CEI, Europe, Amérique latine et Amérique du Nord et Caraïbes. D’une particulière importance, DPI est la seule organisation mondiale pour les personnes handicapées à avoir un tel réseau multi-handicap représentant les personnes handicapées dans les pays du Sud - où vivent 800 millions du milliard de personnes handicapées dans le monde. DPI bénéficie également du statut ECOSOC spécial auprès des Nations Unies depuis 1983. Pour plus d'informations, veuillez visiter le site Web de [DPI](http://www.disabledpeoplesinternational.org/).

**Contact :** Viviana Montenegro, analyste de recherche, G3ict, vamontenegro@g3ict.org

# # #